



Orvault, le 01.03.2002

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire

Le vendredi 01 février 2002 les copropriétaires de l'association syndicale libre du Bois Raguenet Village Phénix se sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et financier de l'exercice 2001 ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2001 ;
- Présentation du Budget 2002 Fédération et Phénix et mise en délibéré, vote.;
- Gestion des espaces verts Phénix ;
- Renouvellement du bureau ;
- Questions diverses.

La feuille de présence est dressée et signée par tous les membres présents, tant en leur nom que comme mandataire

A 20h45, le quorum étant atteint avec 57 lots représentés, la séance est déclarée ouverte et l'ordre du jour est abordé.

NOM DES RUES DU VILLAGE	PRESENCE	POUVOIR
REMOULEUR	6	7
BOURRELIER	6	3
AV. COUCHANT	0	2
BALADINS	0	0
PUISATIER	19	9
LAVANDIERES	3	2
TOTAL VOTANTS	34	23
REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE 57/99 = 57,57 %		

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

Rapport moral pour exercice 2001.

Remerciement aux membres du Bureau pour leur activité, pour l'ambiance constructive durant les différentes réunions, et leur contribution collective ayant permis la réalisation satisfaisante des objectifs.

Finance de l'Association : le niveau des cotisations ne permet pas de constituer une quelconque réserve. Ce fait pénalise le Bureau si des travaux exceptionnels ou urgents devaient être réalisés, il faudrait convoquer une nouvelle Assemblée extraordinaire pour lever ces fonds.

Activité 2001 :

Après report en 2000 des travaux de drainage, un devis a été soumis et accepté par le Bureau au profit de la Société Les Iris (Centre d'Aide par le travail de ST Julien de Concelle –44-),

Les travaux ont été réalisés :

- sur 120 mètres Placette centrale à la rue des Bourreliers
- sur 85 mètres en limite des lots 83-78, secteur rue du Puisatier
- sur 110 mètres en limite de co-propriété avec les serres de la Sté TALBOURDEL.
- ces travaux seront complétés par des apports en matériaux sur le secteur des lots 137/140
- plantation en haies d'orangers du Mexique sur les lots 127/128.

Aucun travail d'élagage n'a été réalisé durant l'exercice 2001.

Quitus est donné à l'unanimité des votants sur le rapport moral et financier 2001.

ACTIVITE 2002 :

PROTECTION CONTRE L'INTRUSION de VEHICULES

Les problèmes de dégradation volontaire de nos espaces verts produit par un véhicule volé, et la fréquence de ces incursions sont soulevés. Le Bureau demande qu'un budget exceptionnel soit voté afin de réaliser un enrochement interdisant tout accès à un véhicule à 4 roues sur des espaces verts.

Après débat, il est décidé de procéder à un vote pour valider cette décision et choisir le mode de financement (devis d'enrochement non disponible au moment du vote).

Question 1 : Qui est pour la pose d'un enrochement pour le blocage des véhicules à 4 roues ?

Vote : 3 contre, 5 abstentions, 49 pour .

Décision adoptée

Question 2 : Qui est pour une cotisation immédiate de 200 euros ?

Vote : 28 contre, 3 abstentions, 26 pour .

Décision rejetée.

Question 3 : Qui est pour une cotisation de 160 euros à régler au 31.03.2002 et un appel supplémentaire de 40 euros maximum en fonction des devis à recevoir ?

Vote : Accord à la majorité des présents et représentés.

Travaux de drainage :

Poursuite des travaux dans la mesure du budget restant .

Elagage :

En réponse à différents courriers reçus, un plan d'élagage et d'abattage a été soumis et approuvé dans la limite du budget.

Après notre intervention auprès du Centre technique Municipal, des travaux seront réalisés pour élagage des arbres des ronds-points entre le 4 et le 8 Mars 2002 .

Il est demandé à Mr SCHWAB de réaliser le petit élagage sur les parties communes et de procéder au dégagement des déchets verts de pelouse de façon régulière derrière le n°56 de la rue des Puisatiers.

Il est rappelé que les demandes des co-propriétaires soient notifiées par écrit auprès des membres du Bureau, plutôt qu'oralement lors des rencontres sur le terrain avec ces derniers.

Activité Fédération :

Un bilan de l'exercice a été présenté, notamment le passage aux 35 heures du jardinier, ainsi qu'une présentation du bilan des "journées jardinier" de l'exercice 2001 .

Les Associations ont approuvé les comptes et donné quitus.

(Nous participons à l'audit annuel de vérification des comptes de la Fédération.)

ARPE :

Le Bureau réaffirme la position adoptée en Assemblée 2001 quant à sa non-participation .

Néanmoins , il est rappelé que les co-propriétaires peuvent adhérer individuellement s'ils le souhaitent.

Un courrier recommandé sera expédié au Président de L'ARPE, il sera demandé que ne paraisse plus la mention de notre Association dans un quelconque document de L'ARPE, et souhaitons ne plus être ni relancés, ni informés .

Questions diverses :

Un propriétaire souhaite faire l'acquisition d'un terrain de la communauté jouxtant sa propriété.

Le Bureau indique qu'il faudrait l'accord de l'unanimité des résidents et de plus se réserve pour répondre et va rechercher si cette alternative est statutaire . Une réponse sera apportée par écrit.

Renouvellement du Bureau :

Démission de Mr MALTAVERNE.

Reconduction des autres membres du Bureau précédent.

Une information écrite sera notifiée en Mairie et en Préfecture ;

Composition du Bureau 2002:

Secrétaire : Brigitte LAMIRAULT

Trésorier : Claire EVEILLARD

Commission Travaux : Pascal BRUGER et Franck BELZUNCE

Vice-Président : Michel Van KEMENADE

Président : Pierre SARRAMEA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 , autour d'un verre de cidre et de gateaux.

Ce compte rendu tient lieu d'APPEL à COTISATION pour la première tranche de 160 Euros qui seront à régler par chèque libellé à "ASBR Village PHENIX" , et à déposer chez Claire EVEILLARD 20 rue des Rémouleurs avant le 31 Mars 2002 .